



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 19 juillet 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture du concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires,
- Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 nommant Monsieur Aziz JELLAB, inspecteur général de l'éducation nationale, président du jury du concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires ouvert au titre de la session 2019,
- vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale, spécialité "éducation, développement et apprentissages" et spécialité "éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle" est constitué comme suit pour la session 2019 :

Président

M. Aziz JELLAB
Inspecteur général de l'éducation nationale

Académie de PARIS

Vice-Présidente

Mme Martine ALCORTA
Maître de conférences des universités

Académie de BORDEAUX

Secrétaire Général

M. Bruno ETIENNE
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie d'ORLEANS-TOURS

Secrétaire Générale

Mme Sandrine PUPPINI
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de REIMS

Membres du jury

Mme Valérie AIRAUDI
Conseillère principale d'éducation

Académie de TOULOUSE

M. Marc BAECKEROOT
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LILLE

M. Hervé BAERT
Personnel de direction

Académie de RENNES

Mme Isabelle BARON
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de CORSE

M. Jean-Pierre BELLIER
Inspecteur général de l'éducation nationale

Académie de PARIS

M. Fabien BERTELOOT
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LILLE

M. Lucas BERTOCCHI
Psychologue de l'éducation nationale

Académie de NICE

M. Philippe BEUCLER
Psychologue de l'éducation nationale

Académie de BESANCON

Mme Karine CHASSAGNE
Psychologue de l'éducation nationale

Académie de LIMOGES

Mme Nathalie COLLET
Psychologue de l'éducation nationale

Mme Gwenola DAVID
Psychologue de l'éducation nationale

Mme Myriam DE LEONARDIS
Professeure des universités

M. Luc DELOIRE
Psychologue de l'éducation nationale

Mme Marie-Fabienne GAUCHOU
Psychologue de l'éducation nationale

M. Noredine HAMADI
Psychologue de l'éducation nationale

M. David HARTMANN
Personnel de direction

M. Daniel KEDINGER
Psychologue de l'éducation nationale

Mme Beatrice KUNEGEL
Psychologue de l'éducation nationale

Mme Séverine NAFATI
Psychologue de l'éducation nationale

Mme Sandra PAUGET
Psychologue de l'éducation nationale

Mme Danielle STENGER
Inspectrice de l'éducation nationale

Mme Marie-France THOMANN
Psychologue de l'éducation nationale

Mme Martine VASSAIL
Professeure des écoles

Académie de RENNES

Académie de NANTES

Académie de TOULOUSE

Académie de LYON

Académie de VERSAILLES

Académie de TOULOUSE

Académie de STRASBOURG

Académie de BESANCON

Académie de NANCY-METZ

Académie de LILLE

Académie de DIJON

Académie de TOULOUSE

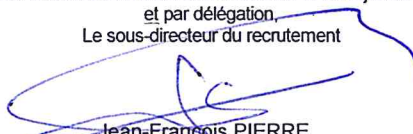
Académie de STRASBOURG

Académie de MONTPELLIER

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 29 novembre 2018

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement



Jean-François PIERRE